
2.23 TOUS RISQUES POSITIFS

2.23.1 GARANTIE

■ Sont assurés :

Un nouveau tirage ou une nouvelle copie de tous types de supports positifs des films projetés pour et durant l'événement assuré.

■ Est garanti :

- a) Tout dommage accidentel;
- b) Toute destruction;
- c) Le vol avec effraction, menace, usage de fausses clefs, escalade, duperie.

2.23.2 EXCLUSIONS

■ N'est pas garanti, en complément des exclusions générales (SAUF DÉROGATION aux conditions particulières) :

- a) L'usure, la vétusté et le vice propre;
- b) Les dommages du fait de la pluie, la neige ou le sable;
- c) Les délais de livraison des supports à projeter;
- d) La saisie ou confiscation légale ou illégale;
- e) L'utilisation de matériel non approprié;
- f) La tare d'inventaire ou la perte inexplicable;
- g) Les circonstances climatiques et/ou atmosphériques.

2.23.3 PÉRIODE DE COUVERTURE

Durant la préparation de l'évènement, le déroulement de celui-ci et le démontage et le transport.